

CONTRIBUTION A LA CONCERTATION SUR L'ASILE- FICHE 7 / 10  
**INSERTION DES RÉFUGIÉS ET PERSONNES SOUS PROTECTION INTERNATIONALE**

Expérience / Fonctionnement	Evaluation	Propositions
<p>Dès la création de son action d'accompagnement des demandeurs d'asile en familles, le CASP a continué l'accompagnement pour les familles ayant obtenu la protection de l'État.</p> <p>Avec l'expérience d'accompagnement des familles sous protection, au sein de la CAFDA et du CADA, il a ouvert en 2009 un service dédié, le Service réfugiés, financé par la DRIHL de Paris (BOP 177) et par le Fonds européen pour les réfugiés.</p> <p>En un peu plus de quatre ans, le service a accompagné 580 familles avec au moins un membre sous protection, avec un taux de rotation annuel moyen de 66 %. Les familles sont hébergées dans les 8 départements franciliens par le Samu social de Paris.</p> <p>L'accompagnement proposé vise à l'insertion par le logement et l'emploi, tout en assurant un accompagnement social global des familles.</p> <p>Pour accomplir ses missions auprès des familles, le service s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire :</p> <p>1 chef de service, 4 travailleurs sociaux, 2 conseillers en insertion professionnelle, 1 professeur de français langue étrangère, 1 chargée d'accueil quadrilingue.</p> <p>Appuyé sur le projet de vie des familles, à travers des entretiens individuels ou des temps collectifs, l'accompagnement ouvre aussi des perspectives vers la province.</p>	<p>Au regard de son parcours d'exil et ses conséquences, de la méconnaissance de la société française, des droits qui lui sont reconnus, et parfois des difficultés de maîtrise du français, le public réfugié est spécifique et ne peut pas toujours accéder seul aux dispositifs de droit commun. Une large partie de nos missions vise à faire connaître les institutions aux personnes protégées.</p> <p>Alors que les 2 missions premières sont l'insertion professionnelle et par le logement, c'est sur l'accès aux droits que porte l'accompagnement dans les 6 à 8 premiers mois après l'obtention du statut. En effet, dans l'attente des documents produits par l'OFPRA, la préfecture remet un titre de séjour de 3 mois. Cette pratique entraîne de facto :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des difficultés d'accès et de maintien des droits : la rupture des droits CAF, RSA, l'impossibilité d'entamer les démarches de logement et d'accès à l'emploi ;</li> <li>- un retard dans l'accès au contrat CAI et donc au cours de français.</li> </ul> <p>Par la suite, les principaux freins à l'insertion se caractérisent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'absence de maîtrise du français,</li> <li>- l'absence de diplôme français, ou d'équivalent reconnu, d'expérience professionnelle en France.</li> </ul> <p>Visant une sortie rapide du dispositif d'hébergement hôtelier, l'accès en Île-de-France au logement ou hébergement adapté est particulièrement complexe au regard de la pénurie de solution d'hébergement et de la vulnérabilité de certaines familles (de par leur situations sociale, familiale ou/et médicale).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Garantir un hébergement et un accompagnement spécifique et efficient permettant un accès le plus rapide possible au droit commun.</li> <li>✓ Disposer d'un document – délivré par l'OFPRA dans les 8 jours de l'obtention de la protection – permettant l'accès aux droits et au CAI dans des délais plus courts.</li> <li>✓ OFPRA : Informer les différentes administrations concernées de la décision OFPRA (Pôle emploi, CPAM, CAF, préfecture) de l'obtention de la protection. Disposer d'une même procédure d'information pour le rejet et pour l'accord.</li> <li>✓ Envoyer les informations utiles au réfugié (par les administrations concernées), charge au réfugié de réaliser les démarches nécessaires</li> <li>✓ Identifier un référent technique spécialisé asile dans chaque institution concernée. Pouvoir s'appuyer sur un médiateur accessible à tout réfugié</li> <li>✓ Développer et faciliter l'accès national aux CPH pour les familles réfugiées vulnérables</li> <li>✓ Développer des modalités de validation l'expérience professionnelle "en situation" couplées à des formations adaptées</li> </ul>